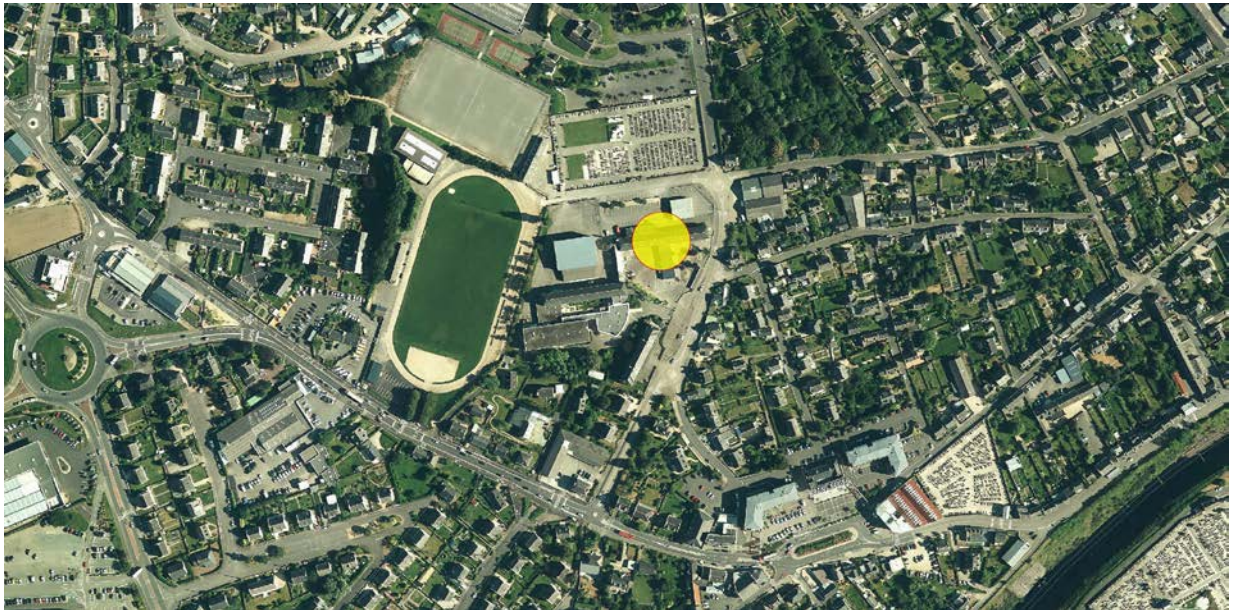




Ville de
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY

PROGRAMME DE L'OPÉRATION



Mairie de Saint-Martin-des-Champs – CS 77832 – 29678 MORLAIX cedex
☎ 02.98.62.06.47 📠 02.98.88.33.32 ✉ Mail : mairie@ville-stmartin29.fr

PREAMBULE

Le Programme technique détaillé de l'opération relative à la rénovation de l'école Jules Ferry décrit les données ainsi que les contraintes techniques et architecturales du projet, puis exprime les besoins et les exigences du maître d'ouvrage.

Ce document constitue pour le concepteur (également désigné par le terme de maître d'œuvre) un guide de référence. Il lui fournit une description qualitative et quantitative de l'ouvrage à réaliser et lui permettra de mener à bien sa mission tant au stade de la conception qu'à celui de la réalisation du projet.

Le présent document n'a pas vocation d'enfermer le concepteur dans une vision technique préétablie, il n'a pour fonction que de lui fournir une description aussi précise que possible des souhaits du maître d'ouvrage et de ses futurs occupants.

Les données, les besoins, les contraintes et les exigences du projet sont décrites et complétés par des documents graphiques (extrait cadastral, extrait du PLU de la zone concernée avec le règlement qui s'y applique).

SOMMAIRE

1. Principaux intervenants et leur rôle

Page 4

Le maître d'ouvrage
Le maître d'œuvre
Le contrôleur technique
Le coordonnateur SPS
Le Coordonnateur OPC

2. Données

Page 6

La situation générale du terrain
Disposition d'urbanisme
Situation au regard des monuments et sites protégés
Les caractéristiques techniques du terrain
Les conditions climatiques
La desserte par les réseaux
L'économie du projet
Dimension environnementale du projet
Fonctionnement

3. Constat

Page 8

4. Besoins

Page 9

Méthodologie d'expression des besoins et de définition du programme
- Le comité de réflexion / les ateliers participatifs
- le comité de pilotage

Organigramme fonctionnel

Page 10

Programme détaillé

Page 11

1 — Principaux intervenants et leur rôle

Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la ville de Saint-Martin-des-Champs dont le représentant légal est le maire.

Son rôle

- de déterminer la localisation du projet,
- de définir le programme,
- de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle,
- de rechercher et assurer le financement,
- de choisir le processus de réalisation selon lequel l'ouvrage sera réalisé,
- de conclure les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux,
- de passer les contrats d'assurance, les marchés de contrôle technique et de coordination sécurité afférents à l'opération,
- d'assurer la dévolution et la gestion des contrats des différents intervenants,
- de choisir les modalités de consultation des personnes éventuellement concernées (usagers, riverains...),
- d'établir, sur la base des études faites dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, les rapports de présentation des dossiers d'avant-projet,
- de constituer les divers dossiers nécessaires au déroulement des consultations complémentaires,
- de prononcer la réception de l'ouvrage.

Le maître d'œuvre

Le maître d'œuvre est une équipe comprenant, au moins, un architecte (agréé en architecture). Il sera choisi par la procédure adaptée de sélection sur compétences, références et moyens, avec une équipe pluridisciplinaire ayant des références en :

- architecture
- urbanisme
- paysages
- économie
- étude technique de structure
- fluides
- acoustique
- thermique

Son rôle

- de concevoir l'ouvrage en respectant les objectifs et les contraintes du programme,
- de fournir au maître d'ouvrage les documents nécessaires aux différentes demandes de subventions, de préparer les dossiers de consultations des entreprises,
- de coordonner l'exécution des marchés de travaux,
- de coordonner et de contrôler les différentes phases travaux, de proposer leur réception. La mission qui sera confiée au concepteur est une mission de maîtrise d'œuvre de base (ESQ, APS, APD, PRO, VISA, ACT, DET, AOR) complétée par la mission de maîtrise de chantier (OPC). Le contenu de chaque élément de mission est celui qui figure dans les décrets d'application de la loi du 15 juillet 1985 dite loi MOP.

Rappel des éléments de mission

ESQ	Esquisse
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Projet
VISA	Visa
ACT	Assistance portée au maître d'ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux
DET	Direction de l'Exécution des contrats de Travaux
AOR	Assistance aux Opérations de Réceptions
OPC	Ordonnancement, pilotage, et coordination du chantier

Le contrôleur technique

Le contrôleur technique est un organisme agréé qui a pour mission de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages (Loi n°78.12 du 4 janvier 1978).

Son rôle

Au stade de la conception, de réaliser l'examen critique des dispositions techniques du projet,

Au stade de l'exécution, de s'assurer que les vérifications techniques incombant à chacun des constructeurs s'effectuent de manière satisfaisante.

La mission confiée au contrôleur technique sera du type (LP + LE + SEI + HAND) conforme au décret 92.1186 du 30 octobre 1992.

LP: solidité des ouvrages et équipements dissociable et indissociables

LE: solidité des existants

SEI : sécurité des personnes

HAND : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Le coordonnateur SPS

Le Coordonnateur **SPS** est la personne chargée de vérifier l'application des dispositions légales en matière de sécurité et Protection et Santé des travailleurs intervenant sur le chantier ou ayant à intervenir ultérieurement.

Le coordonnateur OPC

Le coordonnateur **OPC** a pour mission l'Ordonnancement, la Planification, le Pilotage, la Coordination de l'opération dans son ensemble depuis la phase Dossier de Consultation des Entreprises (D C E) jusqu'à la date de la décision de levée des réserves éventuellement formulées lors de la réception des travaux.

A compter de la date de notification des marchés de travaux, le coordinateur doit prendre toutes les initiatives de coordination et d'animation de l'intervention des différents participants à la réalisation de l'ouvrage, nécessaires à la réalisation complète de sa mission.

L'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination ont pour objet :

- Pour l'ordonnancement et la planification, d'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique, par des documents graphiques et de proposer des mesures visant au respect des délais d'exécution des travaux et une répartition appropriée des éventuelles pénalités.
- Pour le pilotage, de mettre en application, au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les défais impartis dans le ou les contrats de travaux, les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.
- Pour la coordination, d'harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux.

2 — Données

La situation générale du terrain

Le terrain sur lequel doivent se dérouler les travaux est situé Rue Jules Ferry où est construite l'école du même nom.

Dispositions d'urbanisme

La ville de Saint-Martin-des-Champs est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 31 mars 2009 et rendu exécutoire le 15 juin 2009.

Le terrain concerné par les travaux est classé en zone UE du Plan Local d'Urbanisme. Voir règlement de la zone UE en annexe.

Situation au regard des monuments et sites protégés

Le terrain sur lequel est située l'école n'est pas en périmètre de protection des monuments historiques.

Les caractéristiques techniques du terrain

Lors de la rédaction du présent document, aucune recherche géotechnique n'a été réalisée.

Le maître d'ouvrage fera procéder à une campagne de reconnaissance du sol par un organisme spécialisé.

Les conditions climatiques

La ville de Saint-Martin-des-Champs est classée en zone climatique H2a pour la thermique d'hiver et d'été.

La desserte par les réseaux

L'école est desservie par les réseaux électriques, eaux usées, eaux pluviales, eau potable et télécommunications.

Le compteur électrique est actuellement situé dans un local du collège contigu à l'école. Il conviendra de la déplacer dans l'enceinte de l'école.

L'économie du projet

Les objectifs à respecter par le concepteur en matière d'économie de projet sont les suivants :

- Le coût travaux plafond des travaux est fixé à 1 200 000 € hors taxes. Il comprend l'intégralité des travaux dans le périmètre dévolu à l'architecte et dans le tableau de décomposition des surfaces du programme.

Ce coût travaux comprend :

- la rénovation complète décrite ci-après.
- La construction du bâtiment : fondations, gros-œuvre, second œuvre, éventuellement raccordement au bâtiment existant.
- Le traitement acoustique.
- l'éventuelle modification d'accès dans l'enceinte de l'école.
- les aménagements d'espaces verts extérieurs à définir par l'architecte.
- la prise en compte par l'architecte d'une réalisation en site occupé ou partiellement occupé.

Ce coût travaux ne comprend pas :

- Les fondations spéciales éventuelles
 - Les équipements rapportés et mobilier : bureaux, équipements
 - Les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre
 - Les frais annexes de mise en œuvre : bureau de contrôle, SPS, OPC
- Optimisation des coûts de fonctionnement : tous les choix techniques, architecturaux et fonctionnels viseront à réduire les coûts de fonctionnement du bâtiment.

Dimension environnementale du projet

L'opération devra satisfaire, à minima, aux dernières exigences de réglementation thermique, toute proposition visant à réduire les dépenses énergétiques sera étudiée avec attention par le maître d'ouvrage et ses partenaires. L'optimisation énergétique sera donc un élément fort à prendre en compte. Dans une même logique environnementale, le maître d'ouvrage souhaite que le projet s'inspire de la démarche HQE toutes cibles confondues, par exemple :

- privilégier un matériau autre que le parpaing béton.
- privilégier des matériaux biosourcés (ex : ouate de cellulose...) ; bois exotique à proscrire
- exclure le PVC d'une manière générale et notamment pour les sols souples.
- limiter la lumière artificielle à prévoir avec gradation.
- toiture : végétalisée ou photovoltaïque ou autre.
- récupération des eaux de pluie, prescription de matériels hydro-économes
- optimiser l'utilisation et la gestion de la chaudière gaz existante.
- intégrer un système garantissant la qualité de l'air suivant les nouvelles normes.

Un audit énergétique est commandé par le maître d'ouvrage à la société Batitherm située au Faou (29590).

Un test d'étanchéité à l'air est exigé pour l'existant et la future construction et / ou extension.

Le maître d'ouvrage informe qu'une thermographie infrarouge sera réalisée en fin de travaux après réception par HEOL – Agence Locale de l'Energie et du Climat – du Pays de Morlaix. Cette dernière accompagne le Maître d'ouvrage sur l'intégralité du déroulement du présent projet.

Fonctionnement

Il sera nécessaire d'avoir une réflexion poussée sur l'exploitation de cet équipement sur les plans fonctionnels et techniques pour l'optimisation des consommations d'énergie et la pérennité du bâtiment.

Il est fondamental que l'équipe de maîtrise d'œuvre se positionne non seulement en constructeur mais aussi en gestionnaire.

Le concepteur devra attacher une grande importance aux performances du projet au niveau de la fonctionnalité.

De la même façon la gestion technique du bâtiment et ses résultats économiques en termes de consommation, de maintenance et d'exploitation seront particulièrement bien étudiés pour permettre des dépenses minimisées.

L'architecture du bâtiment à construire sera traitée pour optimiser les charges de fonctionnement. Le maître d'œuvre collectera pour le compte du maître d'ouvrage tous les éléments de valorisation nécessaires au montage du dossier Certificat d'Economie d'Energie.

Les installations et appareillages mis en œuvre devront garantir des opérations de maintenance peu fréquentes et aisées afin de réduire les charges annuelles relatives au contrôle, à l'entretien et au remplacement du matériel.

Pédagogie liée à la rénovation

Le maître d'ouvrage souhaite la mise en place, par l'équipe de maîtrise d'œuvre, d'informations pédagogiques à l'attention des élèves et occupants des lieux. Ceci peut se traduire par exemple par des interventions en classe.

Dans le même esprit, le maître d'ouvrage attache une importance à la notion de chantier facilement visitable.

3- Le constat

L'école Jules Ferry, contiguë au collège Tanguy Prigent, construite dans les années 70 ne satisfait pas aux exigences énergétiques actuelles, ni aux règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite fixées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'école, de type R+2, accueille à ce jour 202 élèves dont une classe de CLIS (classe d'intégration scolaire). Ce lieu accueille également 14 ateliers de temps d'activités périscolaires pour 185 enfants.

L'école, vieillissante, nécessite une rénovation fonctionnelle et esthétique sur le bâti existant. En complément de cette rénovation il s'avère nécessaire de créer de nouveaux locaux destinés à favoriser de nouvelles pratiques définies ci-après.

Par ailleurs, l'entrée principale de l'école n'est pas clairement identifiée et lisible. A ceci s'ajoute des problèmes de circulation et de stationnement à proximité immédiate de l'école dans sa configuration actuelle.

Le maître d'ouvrage précise que les dernières analyses de radon ont révélé la présence de ce gaz dans une partie de l'école ; il conviendra d'en tenir compte dans l'approche de la gestion de la ventilation et qualité de l'air intérieure.

Enfin, de l'amiante est présente dans les dalles de sol de la bibliothèque au 1^{er} étage, ainsi que dans les murs de « l'atelier fer » qui est à déconstruire.

4- Les besoins

Méthodologie d'expression des besoins et de définition du programme

1- Le Comité de réflexion / Les Ateliers participatifs

La première étape de l'approche globale, transversale et participative a consisté à créer des ateliers participatifs en vue de réaliser un diagnostic partagé et approfondi de l'existant.

Le CAUE 29 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), auquel adhère la collectivité, a piloté 3 demi-journées d'ateliers participatifs qui regroupaient les composantes impliquées dans le projet:

- Les élus de la commune (Maire, Adjoint, membres de la commission Bâtiment)
- Le service technique de la commune.
- Le service enfance-jeunesse de la commune.
- Les enseignants
- L'association des parents d'élèves
- Les D.D.E.N
- Les représentants de l'amicale laïque
- L'association BRUDED à laquelle la commune adhère
- L'association HEOL à laquelle la commune adhère
- Le CAUE 29 auquel la commune adhère

Les membres de ce comité de réflexion, répartis en 3 groupes, étaient chargés de réfléchir au 3 thématiques: espaces extérieurs, architecture (fonctionnement et ergonomie), rénovation thermique.

La synthèse de ces travaux est retranscrite sur le document ci-joint élaboré par le CAUE 29. Il s'agit d'une analyse sur le fonctionnement de l'école, d'une identification des enjeux et de propositions d'aménagement visant à construire le présent programme.

2- Le comité de pilotage

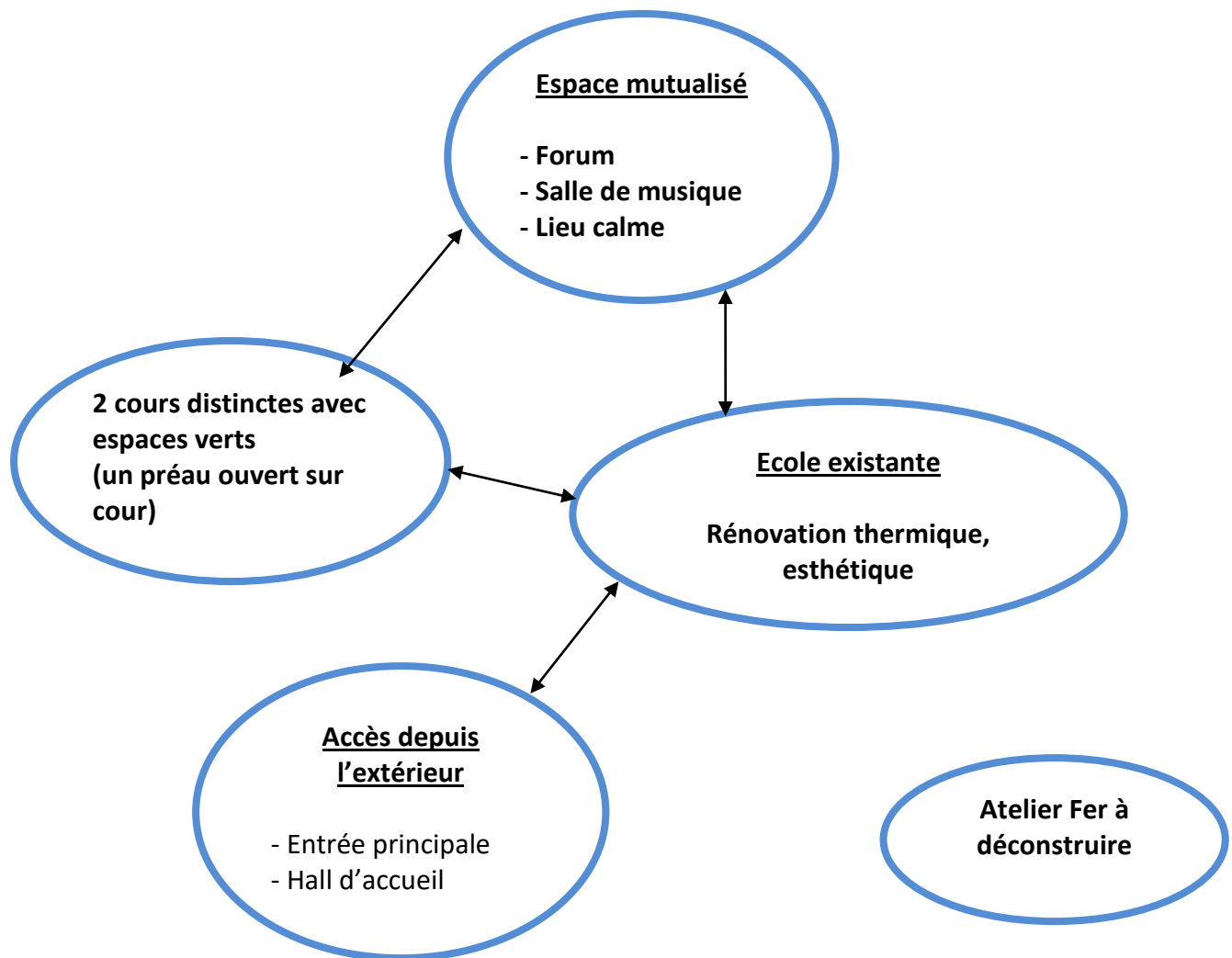
La mise en place d'un comité de pilotage a constitué la seconde étape en vue de la rédaction du programme.

La réflexion s'est poursuivie avec un nombre de personnes associées plus restreint en veillant toutefois à ce que chaque composante soit toujours représentée.

A l'issue des travaux du comité de pilotage, 3 notions principales se dégagent :

- La nécessité de rénover l'existant (esthétique, fonctionnalité, thermique...)
- La nécessité de création d'espaces mutualisés qui favorisent le «vivre ensemble»
- La nécessité de travailler sur la chaîne de mobilité pour l'accès à l'école en intégrant la problématique du stationnement. Étude sur un périmètre plus vaste que celui de l'établissement scolaire seul.

L'organigramme fonctionnel



PROGRAMME DETAILLÉ

		Points à traiter	Observations
1	Ecole existante	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité à tous les niveaux - Rénovation thermique de l'ensemble - Rénovation esthétique, acoustique et fonctionnelle (plafond, sols, murs, électricité ...) - L'entrée principale n'est pas lisible ==> 	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un ascenseur - Apports thermiques importants si présence soleil/ absence de ventilation - Acoustique insuffisante entre étages. - Elément fort du projet
2	Les classes	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de la lumière naturelle dans les classes -Création de placards dans les classes 	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression des armoires existantes
3	Hall principal du rez de chaussée	<ul style="list-style-type: none"> -Ce lieu semble sous-utilisé : transformation en zone d'exposition / accueil parents A équiper pour affichage dessins enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Attention contexte actuel, plan Vigipirate, il n'est pas autorisé aux parents de rentrer dans l'établissement hors rendez-vous - A recréer proche entrée principale.
4	Salle des maîtres actuelle	<ul style="list-style-type: none"> - A conserver à cet endroit ? - Lieu utile et convivial pour prise des repas et/ou regroupement en équipe sur le temps du midi, le soir après la classe, aux récréations. - Capacité d'accueil=15 adultes (enseignants, AVS, stagiaires...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès si possible sur les 2 cours. - Salle attenante à créer pour la reprographie (massicot, photocopieur en réseau...)
5	Bureau du directeur	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur actuellement en poste privilégie le maintien du bureau de direction contigu à sa classe, en mentionnant toutefois une impossibilité d'avoir une vision directe sur l'entrée principale de l'établissement. 	
6	Les sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> -2 blocs sanitaires au rez-de-chaussée ont été entièrement refaits durant l'été 2015.Ils resteront à leurs endroits respectifs et ne seront pas impactés par les travaux, hormis par la création d'un éventuel accès sur la cours sud. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les autres sanitaires sont à repenser intégralement
7	La bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> -Actuellement située au 1^{er} étage, elle est non utilisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - A intégrer dans l'espace mutualisé à créer décrit ci-après.
8	Le self	<ul style="list-style-type: none"> Il a été récemment refait, il ne sera pas impacté par les travaux (office +salle de restauration) -L'actuel local syndical contigu à la salle de restauration sera récupéré pour le service enfance jeunesse. 	

9	Endroit polyvalent	- Pièce indépendante et calme permettant les réunions d'adultes (conseil d'école/conseil des maîtres/réunions mairie/réunions d'équipes éducatives...) -Possibilité d'y faire classe (aide aux devoirs,...)	- capacité 30 personnes
10	Espace mutualisé à construire	Le lieu mutualisé devra satisfaire aux besoins suivants : <u>A-Forum</u> : il répond au projet d'école, les activités alimentent la créativité, le plaisir d'appartenir et d'être à l'école pour se montrer aux autres et produire en commun. Il sert à toute l'école et aux travaux en groupe. Il permet la chorale, les assemblées d'élèves, les spectacles comme le théâtre, la danse... <u>B- Lieu calme /bibliothèque</u> : Lieu de jeux calmes, abrité, fermé, éventuellement chauffé, commun et accessible à toute l'école au moment des récréations. Les grands et petits s'y rencontrent pour jouer à des jeux de sociétés, de construction, lire ensemble. <u>C-Salle de musique</u>	- capacité : 200 élèves - Equipements : Sono fixe - lieu bien insonorisé - nécessité de tables, rangement - capacité : 100 élèves - accès possible par les 2 cours - visuel sur les 2 cours
11	Salle d'arts plastiques	A créer : lieu d'arts plastiques avec points d'eau	- capacité : 50 élèves
12	L'atelier fer	A déconstruire	
13	Abri à vélos	A ce jour, il existe dans la cour sud le long du trottoir rue Jules Ferry. Volonté du maître d'ouvrage : un abri à vélos pouvant accueillir une vingtaine de vélos devra être prévu près de la future entrée principale.	
14	Les cours et préaux	- 2 espaces cours existent actuellement - A l'avenir, 2 espaces cours devront encore exister et être séparés. (CP/CE1 pour l'un ; CE2/CM1/CM2 pour l'autre) - Préaux : il y en aura un par cour. Ils seront ouverts sur la cour concernée. A équiper d'un mur d'écriture en ardoise Ils sont distincts du lieu de jeux calmes précédemment évoqué.	- <u>Equipement cours</u> : -chez les petits : tracé de marelle, escargots, petit terrain de foot, basket, bacs à sable, structures à grimper, toboggan -chez les <u>grands</u> : tracé grand terrain de foot/basket ; structures de jeu - <u>dans les 2 cours</u> : bancs+ poubelles -Capacité : 120 élèves -Intégrer la nécessité de proximité de sanitaires.
15	Les espaces verts	-Le maître d'ouvrage exige du végétal sur les extérieurs du patrimoine bâti (dans l'emprise de l'école). Le paysagiste de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'attachera à trouver un équilibre harmonieux entre végétal et le minéral en intégrant un espace potager pédagogique dont la surface reste à définir	